



Peoples Bank

LA BANQUE PEOPLES DU CANADA

DIVULGATIONS PUBLIQUES

(PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS)

Au 31 Mars 2023

Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Banque Peoples du Canada (« BPC ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la BPC.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la BPC.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la BPC.

Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt-valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiel » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est-à-dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la BPC n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré » s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

| Type/Province | Au 31 Mar 2023 | | | | Total |
|----------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|
| | Principal résiduel non assuré | Pourcentage non assuré | Principal résiduel assuré | Pourcentage assuré | |
| Colombie-Britannique | 114 793 667. | 26,04% | 689 502. | 6,03% | 115 483 169. |
| Alberta | 3 156 890. | ,72% | 3 996 928. | 34,93% | 7 153 818. |
| Ontario | 322 858 952. | 73,24% | 6 559 444. | 57,32% | 329 418 396. |
| Quebec | . | ,% | 101 136. | ,88% | 101 136. |
| Manitoba | . | ,% | . | ,% | . |
| Saskatchewan | . | ,% | 95 761. | ,84% | 95 761. |
| Total | 440 809 509. | 100,00% | 11 442 771. | 100,00% | 452 252 280. |

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

| Amortissement | Au 31 Mar 2023 | |
|----------------------|---------------------|----------------|
| | Principal résiduel | % |
| Intérêts seulement | 1 421 774. | ,31% |
| Moins de 20 ans | 2 631 471. | ,58% |
| 20 – moins de 24 ans | 2 025 871. | ,45% |
| 25 – moins de 29 ans | 21 829 268. | 4,83% |
| 30 – moins de 34 ans | 424 343 896. | 93,83% |
| 35 ans et plus | . | ,% |
| Total | 452 252 280. | 100,00% |

Le tableau qui suit indique le RPV moyen pour le total des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouveaux à la fin du premier trimestre (T1, regroupés en fonction de l'emplacement géographique

| RPV | T1 2023 | |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Montant en principal | Pourcentage RPV moyen |
| Colombie-Britannique | 3 646 634. | 58,11% |
| Ontario | 10 063 275. | 59,84% |
| Alberta | 1 862 549. | 55,63% |
| Total | 15 572 458. | |

L'incidence que pourrait avoir un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation de l'entreprise est jugée faible, puisque le portefeuille non assuré est souscrit de manière prudente, limité à certains marchés et présente un rapport prêt-valeur moyen de 63,14%. Le portefeuille de prêt hypothécaire à l'habitation est bien sécurisé et a un rapport prêt-valeur bien en dessous de la limite maximale de 80 %.